L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 1er AOUT 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme :

St-LAURENT, de Jousselin, mercredi 30 juil.
NORMANDIE Fragnal, mercredi, 6 aout.
LABRADOR, Collier, mercredi, 13 aout.

Prix du passage pour le Havre.
première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe.....$60
ENFANTS ALLANT ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, 222 avec aménagement supérieur spécialement vin, liqueurs et rafraîchis.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents-généraux, 42 rue de l'Union,
22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.
Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18, excursion, $36, y compris literie; cabines de 1re classe, $60, Salon, $90; Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.
Pour Wright & Sons, Gen. Agts., 55 Broadway, N. Y.
A. K. MILLER & CO, 25 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
2 nov—1an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi, 6 aout, 1 h A M.
Cette ligne se compose des steamers
NICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
NICKERBOCKER,
Capt. F. Cobble,
sera de son quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage à Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON
et les SOURCES D'ABITA.
Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SAISON D'ETE.
Commençant le 1er Mai 1884.
Il y aura départ de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées :

	TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing.....	1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing.....	4 p. m.
EXCURSIONS.	
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing.....	8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing.....	7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville.....	6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement...	6 p. m.
RETOUR.	
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.....	5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis.....	6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches.....	3 p. m.
Laissera ces jours-ci.....	6 p. m.
PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00	
JOURS D'EXCURSION, aller et retour..$1 00	
Enfants, moitié prix.	

Le train est reçu journellement à la gare de frêt du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
47 rue Carondelet.

J. W. COLEMAN,
Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.
No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.
No 4 " " 11 A. M. No 3 " 8:10 P. M.
Le No 3 va jusqu'à Baton-Rouge seulement.
Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne., à 32 milles au Nord de Baton Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Baton Rouge, avec le steamer "Morning Star", pour Bayou Sara.
Les deux trains quittent la Nile-Orléans fort jonction à Burnside avec le steamer "Clipper," pour Donaldsonville.
JOHN BRADLEY
22 juin— Surintendant.

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains arrivent & leave from the Jackson passenger depot.
No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.
No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P. M.
No 2 runs North only to Baton Rouge, No 4 runs to Wilson, La., 33 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.
Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.
JOHN BRADLEY
22 juin— Superintendent.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la California.
Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. T. & R. G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.
Départ.....1 P. M.
Arrivée.....11:30 A. M.
Char-de-fers entre Raceland, Houston et la California: un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les char-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magasine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.
FLOTTE DE LA COMPAGNIE

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship PARIS partira pour le Hâvre vers le 20 août, et sera suivi par le steamship ..... vers le ..... 1884.
Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35
Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux.
Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Le steamship PARIS est parti du Hâvre le 5 juillet, partant d'Anvers le 7 juillet et de Bordeaux le 12 juillet.
La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
FORSTALL, CLAYTON & CO. 173 rue Gravier.
13 avril

PHARMACIE DUCONGE.
19 ..... RUE DE CHARTRES 19
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ
SUCCESSEUR.
Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'y généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché repoit directement de Paris toutes les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wilies's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.
Coin des rues Royale et Bienville
Horlogers, Joaliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.
Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqué, des Cissaux pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Toute articles de Bijouterie faite sur commande. Diamants remontés selon les dernières façons.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.
LA VIEILLE ROUTE SI SURE.
Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entre trains through from New Orleans to Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Cinci accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Mail	6:25 p. m.	9:15 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St Charles et Common où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."
C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKERY, Assist. Agent Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général
J. T. HARAHAN,
Directeur Général
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.
THE OLD RELIABLE ROUTE.
To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p.m
Coast accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured
C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent
J. T. HARAHAN,
[General Manager.
26 janv—

Grande Route Jackson.
Illinois Central Railroad.
Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivés.
Express No 2.-9.15 A. M.	Express No 1.-7.00 A. M.
Express No 4.-5.30 P. M.	Express No 3.10.45 A M

Excursion du Dimanche part.....7:30 a m
Excursion Dimanche arrive.....8:20 p m
Le Standard Gauge, voie ferrée en acier a tous les points. Nord, Est et Ouest, faisant usage de chaque dortoire d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.
Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.
Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
MATT. KENNEDY,
Agent des Billets.
W. M. MURRAY,
Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN,
Asst. Agent Gén. des Passagers.
11dée

Great Jackson Route.
Illinois Central R. R. Co.
Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2. 9:15 A. M.	Express No 1. 7:00 A.M.
Express No 4. 5:30 P.M.	Express No 3. 10:45 A.M

Sunday Excursion leaves.....7:30 a m
Sunday Excursion arrives.....8:20 p m
The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.
Ticket office—22 Camp St., corr. Common.
MATT. KENNEDY,
Ticket Agent.
W. M. MURRAY,
Gen. Southern Pass. Agt.
J. W. COLEMAN,
Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer Pontchartrain.
Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00.....a. m.	5:30.....a. m.
6:30.....a. m.	7:00.....a. m.
7:30.....a. m.	8:00.....a. m.
8:30.....a. m.	9:30.....a. m.
10:00.....a. m.	11:30.....a. m.
12:01.....p. m.	1:00.....p. m.
1:30.....p. m.	2:00.....p. m.
2:30.....p. m.	3:30.....p. m.
3:00.....p. m.	3:00.....p. m.
3:30.....p. m.	3:30.....p. m.
4:00.....p. m.	4:00.....p. m.
4:30.....p. m.	4:30.....p. m.
5:00.....p. m.	5:00.....p. m.
5:30.....p. m.	5:30.....p. m.
6:00.....p. m.	6:00.....p. m.
6:30.....p. m.	6:30.....p. m.
7:00.....p. m.	7:00.....p. m.
7:30.....p. m.	7:30.....p. m.
8:00.....p. m.	8:00.....p. m.
9:00.....p. m.	9:00.....p. m.
10:00.....p. m.	10:30.....p. m

W. M. LINN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

QUEEN AND CRESCENT LINE.
New Orleans and Northeastern Railroad.
Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points
Au NORD et à l'EST et dans le
NORD-OUEST.
Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.
Départ de la Nile-Orléans. Arrivée à la Nile-Orléans
Express du matin.....11:00 A. M. 4:10 P. M.
Mail-express du soir.....10:00 P. M. 6:00 A. M.
Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles
R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt N. O. and N. E. R.
Nile-Orléans, La
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R.
Nile-Orléans.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent
H. COLLEHAN, Gen'l Frt. Agent.
Queen and Crescent Line
Cincinnati, Ohio.
22 janv—6m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.
VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE
des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est maintenant la seule route sur laquelle il y ait des Char-de-fer-toirs palais de Pullman, de la Nile-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.
Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de villégiature d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord Ouest.
Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de l'Est et Ouest, continuent jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant à ses passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tout les points de l'Ouest.
Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à E. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nile-Orléans.
E. W. GILLESPIE,
Agt. Général au Sud. Nile-Orléans, La.
C. W. WALKER,
Agent-Général du départ des passagers Mobile Ala.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.
Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, A. D'LVAILLE
RODOLPH WORSTE.
Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'actif de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:
Actif.....$4,407,809 24
Passif.....2,670,383 44
Surplus.....$1,737,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois ici.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résidant
CLARENCE F. LOW, décédé-assistant secrétaire résidant.
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 83.

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Pour l'année expirant (le) 1 décembre 1883.

Mtim. 1er semestre	$644,118 83	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,702 99	$909,225 30
Primes acquises pendant l'année 1883		961,117 02
Total des primes		$1,110,342 32
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$316,697 92	
Primes remboursées	38,840 82	
Réassurances	167,917 84	575,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Souvenirs	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 32	$660,633 84
Profits nets		$ 15 348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		93,205 15
Total du surplus		$108,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36	
Bons 4 c 0/0 des Etats-Unis	48,000 00	
Bons de New Orleans Waterworks	26,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co.	27,500 00	
Bons New Orleans Pacific Railway	1,920 00	
Bons Louisiana Manufacturing Co	4,000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00	
Bons Belsilon Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500	
Actions de la State National Bank	700 00	
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de l'opera Bonded Warehouse Co	1,260 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriété foncière de vil	63,581 00	
Billets 1re hypothèque	129,364 08	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	10,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	13 45	
Primes en cours de collection	116,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Comptes en suspens	282 26	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07	$839,440 58
Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	370 50	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurances	14,918 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS,
Secrétaire.
J. TUYES
Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseille Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par la présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.
A. SCHREIBES,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires en 4 leurs ayant droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.
DIRECTEURS.
JULES ALDIGE. H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible]ERE, AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA CHAS. E. SCHMIDT.
FATJO, JULES TUYES.
ART. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
N. CARRIERE,
A. Carrière & Sons
Nérociants-Commissionnaires,
No 189 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux m10ans

ASSURANCES.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS,
NO. 104 CANAL STREET.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement
Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:
On fire risks.....$255,251 36
On marine risks.....17,931 68
On river risks.....20,505 34
Total premiums.....$293,488 98
Less unearned premiums.....71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884.....$222,248 98
Losses paid—
On fire risks.....$105,667 03
On marine risks.....5,553 87
On river risks.....6,104 92
Taxes and expenses.....15,843 99
Reinsurances and returns premiums.....21,137 18
155,306 99
Profits.....$66,941 99
The company has the following assets:
Real estate.....$247,045 88
City time.....2,000 00
Bank, railroad and other stocks.....63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge.....162,590 32
Bills receivable.....69,864 47
Premium in course of collection.....21,926 85
New Orleans Water Works Co.....7,430 50
Stock of Valette Dry Dock Co.....11,362 50
Louisiana consols.....15,676 25
Cash on hand.....46,280 58
$648,151 34
The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans. City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1883.
JAMES FAHEY, Notary Public.
DIRECTORS.
P. Maspero, Jno. A. Lanaux,
M. W. Smith, J. J. Fernandez,
D. Fatjo, Paul Fourchy,
Jos. A. Shakespeare, Jr. A. Chaffraix,
E. W. Taylor, Chas. Lafitte.
17 janv—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.
Quatorzième Etat Annuel.
Nouvelle-Orléans, ce 12 janvier 1884.
Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu	$499,634 93
Primes sur risques de mer	98,191 53
Primes sur risques de rivière	23,466 14
	$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883	140,426 00
Total des primes	$761,718 60
A déduire — Primes sur risques non terminées	$158,474 00
Primes remboursées	5,258 02 168,732
Primes nettes acquises	$597,986 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes	14,137 13
	$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu	$283,759 05
de marine	46,368 83
de rivières	4,144 62
Pertes non ajustées	20,040 00
	354,211 90
Réassurances	106,410 22
Réfaction (Rebate)	24,296 36
Commission d'agences	69,825 88
Dépenses d'agences	9,436 69
Taxes et Licences	3,544 08
Dépenses de Bureau	28,278 32
Dépenses casuelles	3,791 53 579,834 99
Bénéfices net	22,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883	15,000 00
Balance de Bénéfices	$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0, 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	$289,000 00	
Argent en caisse	55,901 31	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
Primes en voie de recouvrement	54,102 37	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	37,953 87	
Propriétés foncières	1,500 00	
Prêts sur hypothèques	63,806 20	
Effets à recevoir	3,368 32	
Actions	2,800 00	
Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association	5,119 68	
Meubles et installations de bureaux	2,500 00	
	$532,091 75	

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.
[Etats de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.
G. LAGARDEUR, Jr.
Notaire.
Ce 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de capital de l'Association.
LEON SERE, Secrétaire.
DIRECTEURS:
HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX, THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON, JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX, J. B. VINET,
A. LAMBERT, G. LANAUX.
Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE
ETAT DE LA LOUISIANE, } VILLE DE LA NILE-ORLEANS, }
QUIL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dûment accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:
Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat, elles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans ce acte charte.
ARTICLE I.
Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nile-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera formulé par la Direction; elle pourra posséder, acquérir, acheter, transmettre, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous sa nom légal, des biens meubles et immeubles, nommer et élire et désignerer tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation, fixer, établir et modifier ses salaires, amender ou abroger, à son gré, tels réglements et sous réglements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; fixer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges généraux aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.
ARTICLE II.
Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nile-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'Administrateur, et, en son absence, au secrétaire.
ARTICLE III.
Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de toutes autres productions qui en découlent. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerra, établira et entretiendra les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.
ARTICLE IV.
Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions le seront dûment qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement requises ou acquises par la corporation, ainsi qu'en le ont fol les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de la corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à la somme qu'il désignera mais n'excédera pas un million de dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.
ARTICLE V.
Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera en sera propriété d'une manière complète et absolue trois dix actions du capital de la corporation, et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Tout Directeur fermeront un quo une pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, le lendemain jour de fête, le jour après, s'il n'est pas fêté. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur légalement élu. Les élections seront publiées au journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci; pourvu que les personnes qui auront le droit de voter avec des actions qui auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas d'élection, les Directeurs en seront tenus le jour précédent une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.
ARTICLE VI.
Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les membres dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Jean L. Lanaux, Emile L. Chaffraix, Alphonse A. Leloup, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.
ARTICLE VII.
Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un des susdits membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et trésorier, et une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et employés qu'il jugera nécessaires et en fixera le salaire, pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein, de changer et modifier ses et de rapporter tels réglements qui seront nécessaires et les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du trésorier, du secrétaire et des autres employés de la Corporation.
ARTICLE VIII.
Aucun actionnaire ne sera responsable des contractions et dettes de cette corporation pour une somme excédant celle qui lui devra à la compagnie, s'il en doit une.
ARTICLE IX.
Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; du même que cette corporation peut être dissoute à la majorité des votes des actionnaires convoqués dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en possèdent les trois quarts, comme précédent, des actions du capital de la dite corporation, dans de trente jours de leurs convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.
ARTICLE X.
Lorsque cette corporation sera dissoute par expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, lesquels en seront nommés à la majorité de trois jours de la dite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.
ARTICLE X.
Lorsque cette corporation sera dissoute par expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, lesquels en seront nommés à la majorité de la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les autres seront autorisés à agir, et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.
Ainsi fait et passé en ladite étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. Georges Adams, Georges Grima, tous deux de cette ville, jugés compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture du tout ce qui précède.
(Signé) A. CARRIERE & SONS,
A. A. CHALAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CARROC & SON,
GUSTAVE PIZOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA,